

Les outils

- > **Un plateau technique**, composé de plus de 400 références d'aides techniques professionnelles dans le domaine de l'informatique, la communication et la bureautique pour l'adaptation des postes de travail : périphériques d'accès à l'ordinateur (souris, trackballs, claviers...), supports de bras, porte-documents, repose-pieds, logiciels spécifiques (dictée vocale, aides à la saisie...), téléphonie (casques, amplificateurs...), accessoires du bureau...

Le stock de matériels dédiés au prêt se constitue en fonction des besoins repérés lors des interventions auprès des utilisateurs.



- > **Un site Internet**

www.adaptechbretagne.fr

ouvert à tous pour consulter le stock de matériels, télécharger les fiches techniques, suivre l'actualité sur les aides techniques professionnelles, s'informer sur les modalités d'intervention du service, trouver des liens vers les partenaires...



- > **Une lettre d'information** trimestrielle, adressée par mail à l'ensemble des acteurs de l'intégration professionnelle des personnes handicapées en région Bretagne, propose une veille technologique dans le domaine des aides techniques professionnelles (inscription gratuite en ligne sur le site).

Contact

Tél. 02 90 01 54 09
Fax : 02 99 67 88 10
adaptechbretagne@mfiv.fr
www.adaptechbretagne.fr

Du lundi au vendredi :
8h30-12h30 et 13h30-17h30
(16h30 le vendredi).

Accès

Adaptech Bretagne
(siège de la Mutualité Française
Ille-et-Vilaine - Mfiv),
20 square Louis et Maurice
de Broglie - CS 74348
35043 Rennes cedex.

En bus : ligne n°9,
arrêt Clinique La Sagesse.

En voiture : quartier
Cleunay, suivre
les indications
Clinique mutualiste
"La Sagesse".

Avec le soutien de :



Adaptech BRETAGNE

**Centre
de ressources
sur les aides
techniques,
informatiques
et bureautiques**

Les objectifs

- > **Favoriser le maintien dans l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap**, en leur permettant de :
 - bénéficier de conseils personnalisés pour choisir un matériel adapté,
 - évaluer les aides techniques préconisées par un essai en situation réelle de travail.
- > **Proposer une veille technologique et un support technique** sur les aides techniques informatiques et bureautiques aux professionnels de l'insertion et du maintien dans l'emploi.

Les bénéficiaires

Adapttech Bretagne s'adresse à toute personne déficiente motrice ou auditive, dans le cadre de son parcours professionnel en région Bretagne. Pour les bénéficiaires de l'article L 5212-13 du code du travail (loi du 11 février 2005), l'intervention est prise en charge selon les modalités définies par l'Agefiph (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées), le Fiphfp (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) ou l'association Oeth (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés).

Le service intervient sur demande des partenaires : médecins du travail, conseillers Sameth et Cap Emploi, ergonomes, référents Travailleurs Handicapés, Pôle Emploi, organismes de formation...

Les services

En complémentarité avec les acteurs du maintien dans l'emploi et de l'insertion professionnelle, Adapttech Bretagne propose une adaptation personnalisée des outils informatiques et bureautiques pour l'aménagement des postes de travail. Cette étude comprend :

- > **l'évaluation sur site** par une ergothérapeute des moyens de compensation nécessaires aux personnes atteintes d'un handicap moteur ou auditif en situation de travail,
- > **la recherche de solutions**, matérielles ou logicielles,
- > **le prêt de matériels** informatiques et bureautiques, accompagné si nécessaire de son installation, de sa configuration et d'une aide à la prise en main (*Après validation de la pertinence des aides techniques testées, le prêt de matériels peut se prolonger jusqu'à l'obtention par l'utilisateur de son propre matériel dans la limite de 6 mois. Un prêt de matériel peut être également accordé aux bénéficiaires pour un usage temporaire : session de formation, cdd...*),
- > **la restitution des résultats** par la remise d'une fiche technique de chaque matériel testé et validé, ainsi qu'une liste des fournisseurs. Un argumentaire en vue de l'obtention de financements peut être réalisé (sur demande).

